

Questions orales

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Le député l'a dit, madame le Président, les termes de cet accord ont été examinés avec minutie. La difficulté tient notamment à la place que l'agriculture occupe dans les priorités de la Nouvelle-Écosse. La député est sans doute au courant. L'agriculture figurait au troisième rang des programmes dont le gouvernement fédéral partage les frais avec cette province. Sauf erreur, cette difficulté a été réglée. Nous espérons être en mesure assez prochainement de présenter des propositions à la Nouvelle-Écosse. Les entretiens se poursuivent, et nous espérons que le programme en question répondra aux besoins de la province.

M. Nowlan: Madame le Président, je sais gré au ministre d'avoir répondu en partie à ma question.

LES ÉTAPES DE L'ÉTUDE DU RAPPORT

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley-Hants): Madame le Président, je cherche à voir quelle sorte de priorité le gouvernement du Canada accorde à l'agriculture de la Nouvelle-Écosse. La province a fait ce qu'il fallait. J'ai cru comprendre, d'après les fonctionnaires du ministère, que la question devait être débattue par la haute direction d'Agriculture Canada, après quoi les sous-ministres en seraient saisis. Enfin le comité de l'expansion économique régionale devait étudier le dossier. Nous reconnaissons que la réorganisation du cabinet a pu causer quelque retard. Je demande au ministre si la question a effectivement été soumise à la haute direction de son ministère puis aux sous-ministres, et s'il l'a présentée au comité chargé de l'approuver?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, le député a en partie raison encore une fois. C'est d'abord le cabinet du ministre qui doit donner son accord. J'ai approuvé l'étude du programme il y a quelque temps. Nous en sommes à cette étape pour l'instant. La décision devrait être prise, je l'espère, dans un avenir assez rapproché pour que nous puissions présenter le programme sans délai. Je suis conscient de son importance, mais comme je l'ai déjà dit, si la Nouvelle-Écosse lui avait accordé toute la priorité que nous donnons à l'agriculture au gouvernement fédéral, le programme serait déjà approuvé. Celui du Nouveau-Brunswick, incidemment, est maintenant parvenu à l'étape de l'approbation parce que la province l'a jugé de toute première importance.

* * *

● (1420)

L'ÉCONOMIE

L'INCIDENCE DES TAUX D'INTÉRÊT ÉLEVÉS SUR L'INFLATION

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Madame le Président, je m'adresse au ministre d'État (Finances). Comme il le sait sans doute, le dernier rapport du Conference Board du Canada mentionne que, à cause de la politique des taux d'intérêt élevés du gouvernement fédéral, le taux de chômage continuera d'augmenter tandis que la consommation et les investissements continueront de décliner pendant toute l'année 1982 et au moins une bonne partie de 1983. La politique des taux

d'intérêt du gouvernement vise-t-elle éventuellement à réduire le taux d'inflation dans le pays?

[Français]

L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)): Madame le Président, j'aimerais d'abord rappeler au député que les positions exprimées par le Conference Board ne sont pas aussi simplifiées qu'il a dû le faire, étant donné la nature de la période des questions orales. J'aimerais également lui rappeler que le gouvernement ne poursuit pas une politique de taux d'intérêt élevés. Il devrait très bien comprendre que si nous avons au Canada des taux d'intérêt élevés, c'est parce que, d'une part, nous avons des pressions inflationnistes extrêmement fortes. D'autre part, l'interdépendance de notre économie envers nos autres partenaires commerciaux fait que les taux d'intérêt élevés pratiqués ailleurs ont également une influence sur notre économie. Si le député donne son appui à la politique anti-inflationniste du gouvernement et que l'on continue à constater une baisse des pressions inflationnistes, il verra que le Conference Board sera d'accord avec nous pour dire que nous verrons des taux d'intérêt plus bas. Pour arriver à une autre des conclusions, cette année nous apparaîtra simplement comme une année de transition vers une année 1983, où nous connaîtrons une reprise des investissements et une plus grande création d'emplois, et ainsi une baisse du taux de chômage.

Une voix: Excellent!

[Traduction]

L'INCIDENCE POSSIBLE D'UNE PRODUCTIVITÉ ACCRUE

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Madame le Président, à de nombreuses reprises, le ministre des Finances a déclaré que la politique monétaire actuelle du gouvernement vise à frapper un grand coup dans la lutte contre l'inflation. Si l'inflation sévit lorsqu'il y a plus d'argent que de produits à consommer ou lorsque les dépenses augmentent plus rapidement que la production, le ministre est-il disposé à admettre que, même si le Canada et d'autres pays ont essayé de maîtriser ce phénomène en diminuant les dépenses, il existe une autre méthode qui consiste à accroître sensiblement la production nationale?

[Français]

L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)): Madame le Président, le député dans sa première question a fait référence expressément au Conference Board et je vais lui demander de faire encore appel au Conference Board. Il verra qu'il a la réponse à sa question, puisque cet organisme recommande au gouvernement de maintenir sa politique restrictive qui a été exprimée dans le cadre financier exposé dans le budget. C'est en maintenant ces restrictions du cadre financier du gouvernement qu'on contribuera encore plus efficacement à la lutte contre l'inflation, que cette lutte enlèvera de l'incertitude de l'esprit des investisseurs, que nous aurons de plus grands investissements, de la création d'emplois et, ainsi, une réduction des taux de chômage et des taux d'intérêt.